

71

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 6 juillet 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 juin 2020	29 juin 2020
23	18	18+4		

Délibération n° 06072020.055 : Association Couleur Jade – Demande de subvention

L'an deux mille vingt, **le lundi 6 juillet** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Carole BREUIL, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Christophe PARION, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante d'un courrier adressé par l'Association Couleur Jade sollicitant une subvention de fonctionnement.

Cette association a pour objectif de continuer à aider la recherche contre le cancer chez le jeune enfant et en particulier le médulloblastome (tumeur cérébrale), grâce au soutien de leurs membres et de leurs généreux donateurs.

Monsieur le Maire précise que c'est une association dont le siège est à Puyravault. Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante précise que le courrier ne fait pas mention du montant sollicité.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, vu l'implication de cette association locale, une subvention d'un montant de 100.00 €.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 21 voix pour et 1 abstention :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 100.00 € à l'Association Couleur Jade,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 07/06 -- 06072020055 ----- -- JC
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09/07 / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 7 juillet 2020.

Le Maire,


Walter GARCIA.